



La matrice d'habilitation du Dossier Médical Partagé (DMP) sur le secteur social et médico-social

La matrice d'habilitation du DMP fixe les règles d'accès en lecture aux volets des contenus du DMP en fonction des professions habilitées.

LES PRÉREQUIS

- Contractualisation Agence du Numérique en Santé
- Détenion d'une Carte de Direction d'Établissement ou mandataire
- Détenion d'un lecteur de carte installé sur un poste informatique
- Enregistrement des professionnels au RPPS +

Pour plus d'information, se référer au kit d'enregistrement RPPS+



RAPPELS DES RÈGLES D'ACCÈS AU DMP POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL :

1. Pour consulter le DMP, l'authentification est **nominative** pour les professionnels. Vous pourrez donc accéder au DMP grâce à une e-CPS installée sur un smartphone (application android et IOS).
2. L'accès au DMP d'un usager est **réservé aux professionnels** qui le prennent effectivement en charge.
3. Les professionnels **membres de l'équipe de soins** sont autorisés à accéder au DMP uniquement si l'usager est préalablement informé et n'a pas formulé d'opposition.
4. Les professionnels non-membres de l'équipe de soins de l'usager **doivent recueillir** le consentement explicite du patient, à chaque consultation de son DMP, par tout moyen, y compris de façon dématérialisée.
5. Les professionnels ne peuvent accéder qu'aux catégories de données prévues par la matrice d'habilitations. Ils accèdent au sein de ces catégories, uniquement aux **données strictement nécessaires à la prise en charge**.



Les actions réalisées par les acteurs de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont tracées et visibles par l'usager.

PROFESSIONNELS DU SECTEUR MÉDICOSOCIAL : À QUOI AVEZ-VOUS ACCÈS DANS LE DMP ?

Tout dépend de la fonction que vous exercez dans votre structure. 5 rôles sont identifiés avec leurs accès :

Coordination et orientation

Ex : *coordinatrice de parcours*

- Compte rendu
- Synthèse
- Prescription
- Plan de soin et protocole
- Autres documents déposés par le patient
- Documents de gestion

01

Accompagnement administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement

Ex : *cadre administratif*

- Compte rendu
- Synthèse
- Plan de soin et protocole
- Documents de gestion

02

Accompagnement à la vie sociale, professionnelle, et éducative

Ex : *éducateur spécialisé*

- Compte rendu
- Synthèse
- Plan de soin et protocole
- Documents de gestion

03

Encadrement et organisation de l'accompagnement

Ex : *responsable de secteur*

- Compte rendu
- Synthèse
- Plan de soin et protocole
- Documents de gestion

04

Accompagnement au soin

Ex : *aide-soignante*

- Compte rendu
- Synthèse
- Prescription
- Plan de soin et protocole
- Documents de gestion

05



Pour consulter la matrice d'habilitation DMP, cliquez ici !

En savoir plus

02 96 33 59 07
contact.segur@esante-bretagne.fr
www.esante-bretagne.fr/segur



Groupement Régional e-Santé Bretagne

GROUPEMENT RÉGIONAL

e.santé
BRETAGNE